



# **RAPPORT ANNUEL**

## **EXERCICE 2023**

Ce rapport a été établi à destination des adhérents de l'association ARVIGE réunis en Assemblée générale le 3 juin 2024

## SOMMAIRE

	<b>Page</b>
<b>PROPOS DU PRESIDENT .....</b>	<b>3</b>
<b>I. PRESENTATION D'ARVIGE</b>	<b>4</b>
<b>1. Les missions d'ARVIGE</b>	
<b>2. La gouvernance</b>	
✦ Le conseil d'administration	
✦ Les comités de surveillance	
<b>II. TRAVAUX MENES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES COMITES DE SURVEILLANCE</b>	<b>8</b>
<b>1. Les travaux du Conseil d'administration</b>	
✦ Les réunions du Conseil	
✦ Le rapport des avenants 2023 aux contrats groupe	
✦ Le rapport sur les indemnités de présence - Frais de transports et de déplacements	
<b>2. Les travaux des comités de surveillance</b>	
✦ Les réunions des Comités	
✦ Les avis émis par les Comités de surveillance au titre de 2023	
✦ Le rapport sur les indemnités de présence - Frais de transports et de déplacements	
<b>III. COMPTES ANNUELS 2023 DE L'ASSOCIATION</b>	<b>13</b>
<b>IV. PRESENTATION DE L'ACTIVITE SUR LES PERP ET LES PER EN 2023</b>	<b>16</b>
<b>1. L'état des adhésions</b>	
<b>2. Les versements effectués</b>	
<b>3. La situation des rentes PERP</b>	
<b>4. Le volume des encours 2023</b>	
<b>5. Gestion administrative et financière</b>	



Chères Adhérentes, Chers adhérents,  
Chers clients du Crédit Agricole et de LCL,

Vous avez adhéré à l'association ARVIGE en souscrivant un contrat d'assurance d'Epargne Retraite PERP et / ou PER.

Votre association est l'interlocuteur de l'assureur Crédit Agricole Assurances Retraite qui gère votre contrat ou vos contrats, notamment lorsqu'il s'agit de les faire évoluer. ARVIGE suit également le contexte financier et réglementaire ainsi que les problématiques de leur distributeur dans les réseaux du Crédit Agricole et de LCL.

Le **3 juin 2024** se tient l'Assemblée Générale de l'association ARVIGE à laquelle vous avez été invité à participer par convocation individuelle.

Cette année, l'Assemblée est ordinaire. Elle aura à délibérer sur les points suivants :

- L'approbation des comptes annuels de chaque Plan PERP
- L'approbation des comptes annuels de l'association
- L'approbation du rapport d'activité et quitus aux administrateurs
- L'approbation du budget de l'association et des Plans PERP et PER
- La fixation de la cotisation pour les adhérents aux PER
- Les mandats des administrateurs et des membres des comités de surveillance
- Les indemnités allouées aux membres du Conseil d'administration et des comités
- La modification des contrats groupe avec :
  - o La fermeture de supports et réorientation des versements et/ou options de gestion financière vers un support de même nature,
  - o L'adaptation des contrats en unités de compte dans le cadre de la Loi « Industrie Verte » : évolution des contrats PER individuels – Intégration de FCPR « Evergreen »,
- La délégation au Conseil pour la signature d'avenants aux contrats groupe portant modifications non essentielles des droits et obligations des adhérents aux plans ou portant adaptation à de nouvelles obligations réglementaires
- Les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Nous vous rappelons que les statuts de l'association, la composition du Conseil d'administration et des Comités de surveillance, les rapports annuels ainsi que les procès-verbaux des Assemblées Générales sont disponibles sur le site de l'association « [www.arvige.asso.fr](http://www.arvige.asso.fr) ».

Chères adhérentes, chers adhérents, vous êtes donc cordialement invités à participer à notre Assemblée Générale qui a lieu à Paris.

Nous vous accueillerons avec plaisir. Si vous ne pouvez pas venir, n'oubliez pas d'utiliser votre pouvoir et de nous le renvoyer rempli. Merci d'avance.

**Jean-Claude PICHON**  
*Président d'ARVIGE*  
*Association Retraite Vie Groupement des Epargnants*

## I. PRESENTATION D'ARVIGE

### 1. LES MISSIONS D'ARVIGE

#### → La souscription auprès d'un assureur d'un ou plusieurs contrats d'assurance d'Epargne Retraite

**ARVIGE (Association Retraite Vie Groupement des Epargnants)** créée le 15 mars 2004 a souscrit pour le compte de ses adhérents auprès de l'assureur PREDICA, les contrats Plan Epargne Retraite Populaire (PERP) et depuis 2019, les contrats PER qui sont les nouveaux contrats d'assurance d'Epargne Retraite créés par les pouvoirs publics.

Elle est régie par les lois du 1er juillet 1901 et par les articles L 141-7 et suivants du Code des Assurances.

Depuis le 1<sup>ER</sup> décembre 2022, l'assureur des contrats d'ARVIGE est Crédit Agricole Assurances Retraite, Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS), filiale de CREDIT AGRICOLE ASSURANCES.

#### → La représentation des adhérents

ARVIGE veille à travers ses organes de gouvernance, que sont son Conseil d'administration et ses Comités de surveillance, à la représentation des intérêts des adhérents.

Les Comités de surveillance ont pour mission d'exercer un contrôle sur la gestion administrative et financière mise en œuvre par l'assureur pour les contrats de retraite souscrits par l'association. Ils disposent des moyens qui leur permettent notamment d'effectuer des audits sur la gestion des contrats.

La supervision des PERP et des PER est assurée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution qui contrôle ARVIGE et l'assureur **Crédit Agricole Assurances Retraite**.

#### → La commercialisation et la gestion administrative des contrats

Il convient de rappeler que l'association ARVIGE n'a pas la possibilité de distribuer les contrats qu'elle a souscrits.

La distribution des contrats se fait par les intermédiaires agréés par les assureurs c'est-à-dire par les Caisses régionales de Crédit Agricole et par LCL pour ce qui est des contrats souscrits par ARVIGE. Les Caisses régionales et LCL ont la qualité de courtiers et leur personnel dispose des compétences professionnelles nécessaires pour commercialiser le PERP et le PER.

ARVIGE n'effectue aucun acte de gestion sur les adhésions au contrat, ni recueil du consentement à l'adhésion, ni prélèvement de prime. La gestion administrative des contrats est prise en charge en grande partie par les Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel et LCL et pour le reste par l'assureur directement ou par le biais de ses délégataires de gestion.

En revanche, ARVIGE a confié à, l'assureur de vos contrats PERP et PER, le soin de collecter et de gérer pour son compte les coordonnées de ses adhérents et des contrats souscrits. Ces informations sont nécessaires pour la gestion de l'adhésion à l'association ARVIGE, l'envoi des convocations à son assemblée générale et des éventuelles informations sur l'association.

## 2. LA GOUVERNANCE

### → Le Conseil d'administration

L'association est gérée et administrée par un Conseil d'administration composé, au 31 décembre 2023 de six membres.

	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées
<b>PICHON</b> Jean-Claude <b>Président</b>	Retraité	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE du Midi puis d'Aquitaine Président de PREDICA jusqu'en 2006 Administrateur de PACIFICA jusqu'en 2006 Vice-président du Conseil de surveillance de la Société Nationale Immobilière (devenue CDC Habitat)
<b>LEIBUNDGUT</b> Brice <b>Administrateur</b>	Retraité Administrateur de l'ACORE, association souscriptrice de LCL depuis 2019 Administrateur de l'ANDECAM association souscriptrice du Crédit Agricole depuis 2020 Président de l'Association des Amis de Louis Pergaud depuis 2017 Membre du bureau de la Société de l'Histoire de l'Art Français (SHAF) depuis 2022 Administrateur de l'Institut Gustave Courbet depuis 2022	Secrétaire Général de PREDICA (2006 à 2016)
<b>CRISP</b> Michel <b>Administrateur</b>	Retraité	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Alpes Provence (1992-2000) Président de la Fondation Pays de France CREDIT AGRICOLE Administrateur du CREDIT FONCIER de Monaco
<b>HOUEVILLE</b> Philippe <b>Administrateur</b>	Retraité Administrateur de l'ACORE, association souscriptrice de LCL	Consultant informatique et organisation SI Société APHiCS
<b>DE MENTHIERE</b> Nicolas <b>Administrateur</b>	Directeur de l'appui aux politiques publiques à l'INRAE Président du syndicat des propriétaires forestiers du Cantal (FRANSYLVA Cantal) Vice-Président de la coopération forestière UNISYLVA Conseiller du Centre Auvergne Rhône-Alpes (AURA) du Centre National de la propriété forestière (CNPF)	
<b>NOEL</b> Christophe <b>Administrateur</b>	Retraité Président de l'ANDECAM	Directeur Général de la Caisse régionale Anjou Maine jusqu'en 2016 Ancien Président de Crédit Agricole Titres Ancien expert-comptable Ancien administrateur SAS La Boétie

## → Les Comités de surveillance des PERP

La gestion de chaque Plan étant surveillée par un comité de surveillance, les membres de ces Comités au 31 décembre 2023 sont les suivants :

<b>PLAN VERT VITALITE</b>	<b>Fonctions actuellement exercées</b>	<b>Fonctions précédemment exercées</b>
<b>CRESP</b> Michel Président du Comité de surveillance	Retraité	Directeur général de la Caisse régionale de CREDITAGRICOLE Alpes Provence (1992-2000) Président de la Fondation Pays de France CREDIT AGRICOLE Administrateur du CREDIT FONCIER de Monaco
<b>LACOMBE</b> Roland Membre du Comité de surveillance	Retraité du privé	Salarié – Cadre en entreprise privée
<b>De MARIN</b> Charles Membre du Comité de surveillance	Retraité	Cadre financier dans l'industrie
<b>RORATO</b> Catherine Membre du Comité de surveillance	Retraîtée	Pharmacienne jusqu'en 2006 Directrice d'UTIP Innovation (Organisme de formation continue des professionnels de santé) jusqu'en 2017
<b>PANNET</b> Fabienne Membre du Comité de surveillance	Comptable	
<b>WANCLIK</b> Gabriel Membre du Comité de surveillance	Retraité	Cadre dans le conseil et l'informatique

<b>VELOURS</b>	<b>Fonctions actuellement exercées</b>	<b>Fonctions précédemment exercées</b>
<b>CRESP</b> Michel Président du Comité de surveillance	Retraité	Directeur général de la Caisse régionale de CREDITAGRICOLE Alpes Provence (1992-2000) Président de la Fondation Pays de France CREDIT AGRICOLE Administrateur du CREDIT FONCIER de Monaco
<b>LEIBUNDGUT</b> Brice Membre du Comité de surveillance	Retraité Administrateur d'ARVIGE depuis 2017 Administrateur de l'ACORE, association souscriptrice de LCL depuis 2019 Administrateur de l'ANDECAM association souscriptrice du Crédit Agricole depuis 2020 Président de l'Association des Amis de Louis Pergaud depuis 2017 Membre du bureau de la Société de l'Histoire de l'Art Français (SHAF) depuis 2022 Administrateur de l'Institut Gustave Courbet depuis 2022	Secrétaire Général de PREDICA (2006 à 2016)
<b>HOUEVILLE</b> Philippe Membre du Comité de surveillance	Retraité Administrateur de l'ACORE, association souscriptrice de LCL	Consultant informatique et organisation SI Société APHiCS
<b>VECCHIERINI de MATRA</b> Jean Membre du Comité de surveillance	Délégué Général Emérite du Groupement Français des Bancassureurs	Directeur général de SOCAPI jusqu'en 2002 Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs
<b>SCHWEITZER</b> Jean-Louis Membre du Comité de surveillance	Directeur de Centre de Relations Clients	Directeur régional LCL
<b>NOEL</b> Christophe Membre du Comité de surveillance	Retraité Président de l'ANDECAM	Directeur Général de la Caisse régionale Anjou Maine jusqu'en 2016 Ancien Président de Crédit Agricole Titres Ancien expert-comptable Ancien administrateur SAS La Boétie

### → Le Comité de surveillance unique des PER

Au 31 décembre 2023, les membres du Comité de surveillance des PER sont les suivants :

PER	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées
<b>CRESP</b> Michel Président du Comité de surveillance	Retraité	Directeur général de la Caisse régionale de CREDITAGRICOLE Alpes Provence (1992-2000) Président de la Fondation Pays de France CREDIT AGRICOLE Administrateur du CREDIT FONCIER de Monaco
<b>VAL</b> Hubert Membre du Comité de surveillance	Salarié cadre – Responsable Développement Mobilier – Bruneau France et Europe	Salarié cadre – Responsable Groupe Achats Mobilier – Bruneau France
<b>DELATRE</b> Laurent Membre du Comité de surveillance	Directeur LCL Président de l'ACORE, Association souscriptrice de LCL	
<b>NEYRINCK</b> Thierry Membre du Comité de surveillance	Directeur de l'Agence du Crédit Agricole de Montparnasse	
<b>DE MENTHIERE</b> Nicolas Membre du Comité de surveillance	Directeur de l'appui aux politiques publiques à l'INRAE Président du syndicat des propriétaires forestiers du Cantal (FRANSYLVA Cantal) Vice-Président de la coopération forestière UNISYLVA Conseiller du Centre Auvergne Rhône-Alpes (AURA) du Centre National de la propriété forestière (CNPF)	Directeur régional LCL

## II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITES DE SURVEILLANCE

### 1. LES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### → Les réunions du Conseil

Au cours de l'exercice 2023, le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises : les 7 février, 5 mai, 6 juin, 4 octobre et 22 novembre.

Le Conseil d'administration a pour principales missions :

- ⊕ Le bon fonctionnement de l'association,
- ⊕ Le suivi des comptes, des dépenses et du budget annuel de l'association qui inclut notamment le budget propre à chaque PERP et celui nécessaire au bon fonctionnement du comité de surveillance du PER,
- ⊕ De veiller au respect du Code de déontologie et du règlement intérieur,
- ⊕ Le rapport annuel des indemnités allouées conformément aux décisions de l'Assemblée.

Dates	Ordre du jour
7 février 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du PV du Conseil du 23/11/2022</li> <li>- Point sur l'activité : Activité commerciale – Panorama des PAB</li> <li>- Arrêté des comptes 2022 de l'association : Comptes 2022 – Projet de rapport annuel 2022</li> <li>- Projet de Budget 2024</li> <li>- Point sur les mandats</li> <li>- Assemblée Générale : projet de texte des résolutions – Thème de l'Assemblée Générale</li> <li>- Questions diverses</li> </ul>
5 mai 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du PV du Conseil du 07/02/2023</li> <li>- Point sur l'activité commerciale des PERP et des PER au 1<sup>er</sup> trimestre</li> <li>- Assemblée Générale 2023 : Validation définitive des résolutions et du rapport annuel – Point sur les retours de pouvoirs</li> <li>- Questions diverses : Formation sur le fonctionnement et la gouvernance de l'association</li> </ul>
6 juin 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du PV du Conseil du 5 mai 2023</li> <li>- Formation sur les spécificités des contrats PERP et PER et leur fiscalité</li> <li>- Assemblée Générale 2023 : Point sur les retours de pouvoirs</li> <li>- Questions diverses</li> </ul>
4 octobre 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du PV du Conseil du 6 juin 2023</li> <li>- Point sur l'activité commerciale des PERP et des PER</li> <li>- Projet de convocation à l'Assemblée Générale 2024</li> <li>- Point sur les mandats</li> <li>- Calendrier 2024</li> <li>- Questions diverses</li> </ul>
22 novembre 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du PV du Conseil du 4 octobre 2023</li> <li>- Point sur l'activité commerciale des PERP et des PER</li> <li>- Convocation de l'Assemblée Générale 2024</li> <li>- Questions diverses</li> </ul>

### → Fait marquant de l'année 2023 : Réalisation d'un audit actuariel

Conformément aux règlements et à la bonne pratique, il a été réalisé un audit actuariel concernant l'activité, la gestion et le fonctionnement d'Arvige et des comités de surveillance (COSUR). Ce travail, mené en 2023 par un cabinet reconnu, le cabinet FIXAGE, porte sur trois points importants :

- Les perspectives d'avenir des PERP, notamment démographiques et financières, ce produit d'épargne ayant vu sa collecte arrêtée par les pouvoirs publics lors de la création des PER ;
- Le fonctionnement des PER ;
- La gouvernance et le financement de l'association ARVIGE.

**1/**Concernant les perspectives des PERP souscrits par ARVIGE, le cabinet FIXAGE constate que « les PERP ont amorcé leur phase de décollecte du fait de la fermeture de ces produits à la commercialisation. L'évolution des modalités de rachat des « petites rentes » ne modifie pas, pour l'instant, la structure du passif du fait de la politique choisie par l'assureur.

En 2022, l'assureur a modifié sa politique de revalorisation des encours et des rentes pour prendre en compte le contexte de liquidation progressive des droits accumulés. Cette politique a permis de commencer à redistribuer aux adhérents les richesses accumulées durant les années précédentes. Pour les années à venir, le niveau des réserves restantes pourrait permettre à l'assureur de servir des revalorisations supérieures au rendement de l'actif ».

**2/**Concernant les PER souscrits par ARVIGE, le cabinet FIXAGE relève la conformité du niveau de l'information fournie aux clients et constate qu'est appliquée « la désensibilisation voulue par la réglementation sur les différents profils de gestion à horizon ».

**3/**Enfin « le fonctionnement de l'association Arvige est tout à fait conforme. Il est souligné que la réglementation interne de l'association (statuts et code de déontologie) est transparente sur les règles qui s'appliquent aux instances et que le conseil d'administration et les trois comités de surveillance respectent formellement les textes réglementaires. Il est relevé qu'un certain nombre des membres de ces instances sont d'anciens ou d'actuels responsables du Crédit agricole ou de LCL, ce qui permet de maintenir un niveau de compétence important et favorable à la bonne gestion des PERP et PER sur le long terme.

De même, le mode de financement actuel de l'association (...) permet de bien prendre en compte les situations respectives très différentes des PERP et des PER en faisant en sorte que le financement global de l'association repose sur tous les adhérents présents sur les différents produits ».

### → Le Rapport des avenants sur les contrats PERP et PER

#### Pour les PERP :

Aucune modification n'a été apportée aux contrats PERP au cours de l'exercice écoulé.

Aucun avenant n'a été signé en 2023 sur Plan Vert Vitalité et Plan Velours.

#### Pour les PER :

Des évolutions ont été apportées aux contrats PER au cours de l'exercice écoulé.

La liste des avenants signés figure en annexe du présent rapport.

## 2. LES TRAVAUX DES COMITES DE SURVEILLANCE

### → Les réunions des Comités

Conformément aux souhaits exprimés par les membres des comités de surveillance, la réunion est commune aux Comités PERP et PER. Les comités se sont réunis au cours de l'année 2023 à quatre reprises les 5 mai, 6 juin, 4 octobre et 22 novembre.

Lors de chaque réunion, les Comités s'informent auprès de l'Assureur de l'activité.

Dates	Ordre du jour
5 mai 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation des procès-verbaux des Comités de surveillance du 23 novembre 2022</li> <li>- Point sur l'activité commerciale des PERP et des PER au 1<sup>er</sup> trimestre</li> <li>- Bilan 2022 PERP et PER: Rapports de l'Assureur – Avis des CAC de l'Assureur – Avis des Comités de surveillance</li> <li>- Audit actuariel</li> <li>- Assemblée Générale 2023 : Validation définitive des résolutions et du rapport annuel – Point sur le retour des pouvoirs</li> <li>- Questions diverses : Formation sur le fonctionnement et la gouvernance de l'association</li> </ul>
6 juin 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation des procès-verbaux des Comités de surveillance du 5 mai 2023</li> <li>- Formation sur les spécificités des contrats PERP et PER et leur fiscalité</li> <li>- Présentation par Amundi des résultats des trois gestions pilotées des contrats</li> <li>- Assemblée Générale 2023 : Point sur les retours de pouvoirs</li> <li>- Questions diverses</li> </ul>
4 octobre 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation des procès-verbaux des Comités de surveillance du 6 juin 2023</li> <li>- Point sur l'activité commerciale des PERP et des PER</li> <li>- Evolution des contrats groupe : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Arrêté du 17/07/2023 portant soutien au pouvoir d'achat des épargnants</li> <li>▪ Examen des UC référencées dans les contrats / Etude des frais</li> </ul> </li> <li>- Point sur la politique d'investissement</li> <li>- Point sur les mandats</li> <li>- Calendrier 2024</li> <li>- Questions diverses</li> </ul>
22 novembre 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation des procès-verbaux des Comités de surveillance du 4 octobre 2023</li> <li>- Point sur l'activité commerciale des PERP et des PER</li> <li>- PAB 2023 : Perspectives de rémunération : Avis des Comités de surveillance</li> <li>- Evolution des contrats Groupe : Adaptation à la loi Industrie Verte</li> <li>- Politique financière 2024 et prélèvement de frais sur les produits financiers</li> <li>- Politique d'investissement : Orientations pour 2024</li> <li>- Audit actuariel : Présentation du rapport du Cabinet Fixage</li> <li>- Convocation de l'Assemblée Générale 2024</li> <li>- Questions diverses</li> </ul>

### → Le rapport sur les indemnités de présence - Frais de transports et de déplacements

Le montant des indemnités de présence versé sur l'exercice 2023 s'élève à 9 150,00 euros. Une indemnité de 150 euros par administrateur et membre des Comités de surveillance et de 300 euros par Président est allouée pour la participation à une réunion du conseil d'administration et/ou des Comités de surveillance.

Cette indemnité est unique en cas de participation le même jour à différentes instances.

	ARVIGE	PLAN VERT VITALITE	VELOURS	PER
INDEMNITES DE PRESENCE	3 300,00 €	2 175,00 €	1 800,00 €	1 875,00 €
FRAIS DE TRANSPORTS ET DE DEPLACEMENTS	422,13 €	6 813,00 €	387,78 €	422,03 €

En 2024, une revalorisation des indemnités de présence sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

### → L'avis des Comités de surveillance sur la rémunération au titre de l'exercice 2023

#### PLAN VERT VITALITE – PLAN VELOURS PERSPECTIVE – LCL RETRAITE PER AVIS DES COMITES DE SURVEILLANCE SUR LA REMUNERATION Exercice 2023

Les Comités de surveillance ont examiné le 22 novembre 2023 la situation des cantons PERP de Plan Vert Vitalité et de Plan Velours ainsi que les perspectives de rémunération de son fonds en euros dans le contexte suivant :

- Une situation économique et financière dégradée et soumise à des aléas géopolitiques,
- Des taux règlementés en hausse sensible avec un livret A à 3% jusqu'en janvier 2025,
- Des PERP fermés à la commercialisation au profit des PER.

Les Comités de surveillance recommandent toujours :

- De conserver un stock de PPE suffisant pour continuer à accompagner, à l'avenir, les fluctuations de l'inflation et des taux d'intérêts,
- D'adopter une fourchette de rémunération cohérente avec les équilibres actifs-passifs prévisionnels et avec les taux servis sur le marché : à ce titre, les Comités ont noté le positionnement en 2022 des rémunérations dans le haut du marché.

Les Comités ont examiné les propositions de l'assureur pour 2023. Compte-tenu du niveau des taux d'intérêts, les Comités de surveillance des PERP marquent leur accord pour continuer à utiliser une partie de la PPE des cantons, comme en 2022, afin de maintenir voire d'améliorer le niveau de rémunération servie au client, tout en conservant une politique prudente pour un produit qui est fermé à la commercialisation (*run-off*).

En ce qui concerne les PER, le Comité de surveillance considère qu'il est souhaitable de conserver une rémunération bien située dans le marché pour un produit dont le lancement est encore récent, ce qui pourrait se traduire par une utilisation raisonnable de la PPE de la société Crédit Agricole Assurances Retraite.

En outre, les Comités ont examiné les performances des principales unités de compte souscrites dans les PERP et les PER. Les performances des OPCVM obligataires sont en ligne avec les objectifs de gestion des fonds sous-jacents ; en revanche les performances des OPCVM actions sont inférieures aux objectifs des fonds sous-jacents et devront être attentivement suivies dans une approche d'analyse à plus long terme.

Cet avis accompagne le rapport de l'assureur gestionnaire des plans.

Au cours de leur réunion du **4 avril 2024**, les travaux des Comités de surveillance des PERP et du Comité de surveillance des PER ont notamment porté sur l'examen des rapports établis par l'assureur sur les PERP « Plan Vert Vitalité » et « Plan Velours » et sur les PER « PERSpective » et « LCL Retraite PER » (examen en présence des commissaires aux comptes de l'assureur).

**→ Les Avis des Comités de surveillance des PERP et des PER sur les rapports annuels de l'assureur au titre de l'exercice 2023**

**AVIS DES COMITES DE SURVEILLANCE DE PLAN VERT VITALITE & PLAN VELOURS  
SUR LES RAPPORTS DE L'ASSUREUR DES CONTRATS RETRAITE PERP  
EXERCICE 2023**

*« Les Comités de surveillance ont examiné le 4 avril 2024 les rapports annuels de l'assureur sur la situation des PERP, validés par le commissaire aux comptes de l'assureur.*

*Ils n'ont pas d'objection à formuler.*

*Les Comités de surveillance se félicitent de la politique de maintien d'une PPE importante, utile face à un environnement changeant et incertain (inflation, taux d'intérêts, volatilité des marchés) ; cette politique a permis en 2023 de bonifier la PAB servie au client, en suivant ainsi les recommandations de l'ACPR, et de la positionner dans le haut de la fourchette du marché. »*

Cet avis accompagne le rapport de l'assureur gestionnaire des plans.

\*\*\*\*\*

**AVIS DU COMITE DE SURVEILLANCE DES PER PERSPECTIVE & LCL RETRAITE PER  
SUR LES RAPPORTS DE L'ASSUREUR DES CONTRATS RETRAITE PER  
EXERCICE 2023**

*« Le Comité de surveillance a examiné le 4 avril 2024 les rapports annuels de l'assureur sur la situation des PER.*

*Ils n'ont pas d'objection à formuler.*

*Le Comité de surveillance rappelle que les PER sont gérés avec d'autres contrats au sein d'un canton retraite de Crédit Agricole Assurances Retraite. Il se félicite de la politique générale de PPE utile face à un environnement changeant et incertain (inflation, taux d'intérêts, volatilité des marchés). Il note que cette politique a permis d'attribuer à un produit jeune comme le PER des taux de PAB bien positionnés dans le marché. »*

Cet avis accompagne le rapport de l'assureur gestionnaire des PER.

### III. COMPTES ANNUELS 2023 DE L'ASSOCIATION

Les Comptes annuels de l'association sont joints en annexe.

Pour mémoire, les adhérents d'un contrat d'assurance d'Epargne Retraite contribuent aux ressources de l'association soit par :

- Une cotisation initiale à l'adhésion et le cas échéant des cotisations régulières des adhérents qui peuvent prendre la forme de frais prélevés sur le contrat (PER),
- Un prélèvement effectué par l'entreprise d'assurance sur les actifs du plan (PERP).

L'Assemblée générale du 10 juin 2022 a approuvé le budget 2023 réparti respectivement entre l'association pour 73 000 euros, Plan Vert Vitalité 20 000 euros, Plan Velours 15 000 euros, PER Assurance PERSpective et LCL Retraite PER pour 15 000 euros.

Les dépenses 2023, au regard du budget alloué, sont réparties de la façon suivante :

	ARVIGE	VITALITE	VELOURS	PER	31/12/2023	31/12/2022
Achats de marchandises					-	
Achats de matières et autres approvisionnements					-	
Autres achats et charges externes :					<b>115 548,95</b>	<b>104 479,66</b>
Assurance	10 514,00	-	-	-	10 514,00	10 514,00
Documentation générale	-	-	-	-	-	-
Travaux Administratifs	51 653,34	4 500,00	4 500,00	4 500,00	65 153,34	64 951,21
Honoraires audit actuariel	4 980,00	4 980,00	4 980,00	4 980,00	19 920,00	12 960,00
Honoraires CAC	5 140,02	-	-	-	5 140,02	4 831,04
Honoraires audit juridique	770,00	-	-	-	770,00	-
Honoraires avocats	-	-	-	-	-	-
Annonces et insertions	252,00	-	-	-	252,00	-
Publicité, relations pub	245,00	-	-	-	245,00	-
Site Internet	2 280,00	-	-	-	2 280,00	1 687,50
Transports, déplacements et hôtels	456,38	6 813,40	387,78	387,78	8 045,34	6 595,22
Missions et réceptions	2 630,20	-	-	-	2 630,20	2 310,46
Frais bancaires	522,60	45,90	15,30	15,25	599,05	630,23
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements					-	
Charges sociales					-	
Autres charges :					<b>32 268,03</b>	<b>35 191,86</b>
Marque						
Droits d'auteur						
Indemnité de présence	3 300,00	2 175,00	1 800,00	1 875,00	9 150,00	8 850,00
Contribution au fonctionnement	- 3 008,96			27 342,29	24 333,33	24 333,33
Cotisations reversées aux plans	- 6 017,92	1 485,70	3 316,92	-	1 215,30	2 008,53
<b>Total</b>	<b>73 716,66</b>	<b>20 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>39 100,32</b>	<b>147 816,98</b>	<b>139 671,52</b>

Les comptes 2023 qui vous sont présentés font apparaître en fin d'exercice des soldes créditeurs de :

- ⊕ 17 440,53 euros sur compte ARVIGE,
- ⊕ 2 663,13 euros pour VELOURS.
- ⊕ 24 571,86 euros pour le Livret A
- ⊕ 625 161,24 euros pour le compte ARVIGE PER
- ⊕ Au 31 décembre 2023, le compte bancaire de PLAN VERT VITALITE a eu un solde provisoirement débiteur qui a été rectifié en début d'année 2024.
- ⊕

### Synthèse des soldes de banque au 31 Décembre 2023

	ARVIGE	PER	VITALITE	VELOURS	TOTAL	
	Réel	Réel	Réel	Réel	Réel	% Conso
<b>Solde comptable au 01/01/2023</b>	48 644	585 108	2 582	844	632 015	
Mouvements créditeurs	- 140 440	- 17 030	- 25 069	- 17 681	- 200 221	
Mouvements débiteurs	109 237	57 083	24 500	19 500	210 320	
<b>Solde comptable au 31/12/2023</b>	17 441	625 161	3 151	2 663	642 114	
Suspens bancaires						
Resultat ARVIGE						
Indemnités de presence	1 425		450	675		
Frais bancaires	0					
Intérêts bancaires						
<b>Solde banque au 31/12/2023</b>	18 866	625 161	2 701	3 338	642 114	

### Synthèse du suivi budgétaire au 31 Décembre 2023

	ARVIGE	PER	VITALITE	VELOURS	TOTAL		
	Réel	Réel	Réel	Réel	Réel	Budget	% Conso
<b>Produits</b>							
Subvention Compte association	73 000				73 000	73 000	
Subvention PERP Plan Vert Vitalité			20 000		20 000	20 000	
Subvention PERP Velours				15 000	15 000	15 000	
Subvention PER		-			-	15 000	
Cotisation PER		22 892			22 892	-	
Revenus bancaires	717				717		
<b>Total produits</b>	73 717	22 892	20 000	15 000	131 608	123 000	
<b>Charges</b>							
Assurances RCMS	10 514	-	-	-	10 514	10 600	99%
Documentation générale	-	-	-	-	-	-	
Travaux administratifs	51 653	4 500	4 500	4 500	65 153	65 000	100%
Honoraires audit actuariel	4 980	4 980	4 980	4 980	19 920	10 000	199%
Honoraires CAC	5 140	-	-	-	5 140	5 000	103%
Honoraires juridiques	770				770	-	
Annonces et insertions	252	-	-	-	252	-	
Publicité, Relations pub	245				245	-	
Site internet	2 280	-	-	-	2 280	2 500	
Transports et déplacements	456	388	6 813	388	8 045	5 700	141%
Missions, receptions, organisation AG	2 630	-	-	-	2 630	12 000	22%
Frais bancaires	523	15	46	15	599	550	109%
Indemnité de présence	3 300	1 875	2 175	1 800	9 150	9 000	102%
Contribution PER au fonctionnement 2022	- 3 009	27 342			24 333	-	NS
Contribution Plans au fonctionnement	- 6 018	-	1 486	3 317	- 1 215	7 483	NS
<b>Total charges</b>	73 717	39 100	20 000	15 000	147 817	127 833	116%
<b>Situation comptable au 31/12/2023</b>	-	- 16 209	-	-	- 16 209	- 4 833	

Le résultat du compte PER de l'exercice est un déficit de 16 208,72 euros. Il sera affecté au report à nouveau dont le solde passera de 616 643,33 euros à 600 434,61 euros.

Le Commissaire aux comptes PriceWaterhouseCoopers Audit a procédé à l'audit des comptes 2023 sans relever d'anomalies significatives et certifie les comptes d'ARVIGE sans réserve.

## IV. PRESENTATION DE L'ACTIVITE SUR LES CONTRATS PERP ET PER EN 2023

### 1. ETAT DES ADHESIONS 2023

Le nombre d'adhérents global au 31 décembre 2023 est de 723 967

Nombre d'adhérents au PERP : 479 016

Nombre d'adhérents au PER : 281 244

#### ✚ Nombre de nouveaux contrats PERP

Les contrats PERP ont été fermés à la commercialisation depuis le 20 janvier 2020

PLAN VERT VITALITE							VELOURS							TOTAUX						
2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
0	0	105	986	14 226	5 853	13 074	0	0	1	104	816	897	1 986	0	0	106	1090	15 042	6 750	15 060

#### ✚ Nombre de nouveaux contrats PER

PER ASSURANCE « PERspective »					LCL RETRAITE PER					TOTAUX				
2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
47 728	49 700	55 266	65 296	18 749	11 102	8 268	6 797	7 779	1 311	58 830	57 968	62 063	73 075	20 060

### 2. VERSEMENTS EFFECTUES EN 2023

#### ✚ Versements en Millions d'euros sur les PERP

Les versements sur les plans souscrits par l'association ont atteint 157 Millions d'euros Pour Plan Vert Vitalité et 18 Millions d'euros pour Plan Velours.

PLAN VERT VITALITE							VELOURS							TOTAUX						
2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
157	167	185	208	236	223	336	18	20	23	28	33	31	53	175	187	208	236	269	253	389

#### ✚ Versements en Millions d'euros sur les PER

Les versements sur les plans souscrits par l'association ont atteint 575 Millions d'euros pour le PER ASSURANCE « PERspective » et 148 Millions d'euros pour le PER LCL RETRAITE PER.

PER ASSURANCE « PERspective »					LCL RETRAITE PER					TOTAUX				
2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019	2023	2022	2021	2020	2019
575	545	443	272	77	148	123	89	54	15	723	668	532	326	92

### **3. SITUATIONS DES RENTES SERVIES EN 2022 sur les PERP**

Fin 2023, le nombre de rentes viagères en cours de service s'élève à 9 855 pour Plan Vert Vitalité et 2 595 pour Plan Velours.

### **4. VOLUME DES ENCOURS 2023**

Les encours de la phase épargne représentent à la fin de l'année 2023 :

- Pour le PERP Plan Vert Vitalité 3 933 Millions d'euros
- Pour le PERP Plan Velours 470 Millions d'euros

Soit un encours total tous plans confondus de 4 403 Millions d'euros.

- Pour le PER ASSURANCE « PERspective » 2 592 Millions d'euros
- Pour le PER LCL RETRAITE PER 545 Millions d'euros

Soit un encours total tous PER confondus de 3137 Millions d'euros.

### **5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

La gestion administrative des contrats est prise en charge par les réseaux de distribution notamment au travers des postes de travail des conseillers commerciaux.

CACEIS Investor service, (entité constituée conjointement par le Crédit Agricole et les Caisses d'Épargne spécialisée dans les activités de dépositaire-conservation, d'administration de fonds et de services aux émetteurs) assume les fonctions de dépositaire et de conservation.

La gestion financière du portefeuille de placements relatif aux actifs des deux PERP est assurée par la société de gestion AMUNDI au travers d'un mandat de gestion confié par l'Assureur.

La gestion financière des actifs financiers des deux contrats PER du fonds euro de Crédit Agricole Assurances Retraite, les deux PER n'ayant pas encore fait l'objet d'un cantonnement conformément à la possibilité accordée par la réglementation jusqu'en 2023.

\*\*\*\*\*

## **ANNEXE**

Tableau récapitulatif de la liste des avenants

**LISTE DES AVENANTS DEPUIS L'ORIGINE**  
**Mise à jour au 31/12/2023**

**PERP**

**PLAN VERT VITALITE**

ENTRE	ET	DATE DE SIGNATURE	OBJET DE L'AVENANT
ARVIGE	PREDICA	23/05/2005	Permettre à la rente réversible de bénéficier d'annuités garanties
ARVIGE	PREDICA	02/09/2005	Transformer des OPCVM de SICAV en FCP
ARVIGE	PREDICA	26/09/2009	Sortie en capital pour le primo accédants (article 35 de la Loi du 13.07.2006) Sort des capitaux décés non réclamés Acceptation bénéficiaire en cas de décès Modalité de transfert
ARVIGE	PREDICA	07/12/2010	Les versements sont valorisés 2 jours ouvrés après leur encaissement par l'assureur. On parle de règles d'investissement Les versements de prestations (rachats, décès) sont valorisés 2 jours ouvrés la réception de la demande par l'assureur. On parle alors de règles de désinvestissement. L'arbitrage entre plusieurs supports du contrat sera également valorisé 2 jours ouvrés après la réception de la demande par l'assureur. Elles s'appliquent à compter du 23/05/2011.
ARVIGE	PREDICA	22/04/2014	Ajout de supports d'investissement <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amundi Actions PME – FR0011556828</li> <li>- Amundi Actions France – P – FR0000944696</li> <li>- Amundi Funds Equity Euroland Small CAP – AE – LU0568607203</li> <li>- Amundi Actions Asie – P – FR0010176891</li> <li>- Amundi Actions Emergents – P – FR0010188383</li> <li>- Amundi Actions Européennes – P – FR0010013763</li> <li>- Amundi Actions Minergior – P – FR0010478768</li> <li>- Amundi Actions Monde – P – FR0010352138</li> <li>- Amundi Actions Restructurations – P – FR0010165944</li> <li>- Amundi Actions USA ISR – P – FR0010153320</li> <li>- Amundi Funds Equity Global Agriculture – AU – LU0347595026</li> <li>- Atout Europe – fr0010101972</li> <li>- Atout Monde – C – FR0010101980</li> <li>- CPR Renaissance Japon – P – fr0010469312</li> <li>- CPR Silver Age – P – FR0010836163</li> <li>- Renaissance Europe – C – FR0000295230</li> <li>- Amundi Funds Convertible Europe – SE – LU0568615057</li> <li>- Amundi Patrimoine – C – FR0011199371</li> <li>- Eurose – C – FR0007051040</li> <li>- Prem Opcimmo – FR0011063353</li> <li>- Amundi Funds Bond Global Aggregate – AE – LU0557861274</li> <li>- M&amp;G Investments Funds – M&amp;G Optimal Income Fund A – GB00B1VMCY93</li> <li>- Amundi Funds Bond Euro Corporate – AE – LU0119099819</li> <li>- Amundi Funds Bond Euro High Yield – AE – LU0119110723</li> <li>- Capitoop Euroblig – C – FR0010093724</li> </ul>

ARVIGE	PREDICA	12/04/2016	-Intégration des nouvelles dispositions relatives à la revalorisation des capitaux en cas de décès résultant de la loi N°2014-617 du 13 juin 2014, qui s'appliquent aux décès survenus à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2016  -Porter, à compter du 10 octobre 2016, une plus grande précision dans le calcul des garanties exprimées en unités de compte : IREN
ARVIGE	PREDICA	17/12/2021	Avenant à la notice d'information pour les supports à valorisation non quotidienne - Date d'effet au 23/06/2022
ARVIGE	PREDICA	23/11/2022	Avenant rectificatif OPCi – Date d'effet au 21/11/2022

### PLAN VELOURS

ENTRE	ET	DATE DE SIGNATURE	OBJET DE L'AVENANT
ARVIGE	PREDICA	10/2004	Permettre d'investir en direct sur des supports en UC avec la possibilité de choisir ou non une sécurisation progressive
ARVIGE	PREDICA	10/2005	Opérer des modifications permises par le changement du système d'information, préciser l'âge maximum d'échéance de la période de constitution d'épargne retraite et prendre en compte l'évolution de 2 supports.
ARVIGE	PREDICA	Effet 16/10/2006	Indexation des versements réguliers sur le Plan Velours offrir à compter d'octobre 2006, à chaque adhérent, la faculté d'opter à tout moment pour des versements réguliers indexés, à chaque date anniversaire, sur la dernière évolution annuelle connue du plafond de la sécurité sociale.
ARVIGE	PREDICA	26/09/2009	Sortie en capital pour le primo accédants (article 35 de la Loi du 13.07.2006) Sort des capitaux décès non réclamés Acceptation bénéficiaire en cas de décès Modalité de transfert
ARVIGE	PREDICA	07/12/2010	Les versements sont valorisés 2 jours ouvrés après leur encaissement par l'assureur. On parle de règles d'investissement Les versements de prestations (rachats, décès) sont valorisés 2 jours ouvrés la réception de la demande par l'assureur. On parle alors de règles de désinvestissement. L'arbitrage entre plusieurs supports du contrat sera également valorisé 2 jours ouvrés après la réception de la demande par l'assureur. Elles s'appliquent à compter du 23/05/2011.
ARVIGE	PREDICA	08/09/2011	Ajout de deux nouveaux supports le 08/09/2011 : - LCL MGEST FLEXIBLE 0-100 - LCL MGEST PATRIMOINE
ARVIGE	PREDICA	09/02/2015	Ajout de supports validé par Comité de surveillance le 28/11/2014 - LCL Monétaire Jour – D - LCL Actions Emergents - LCL Actions Ressources Naturelles - LCL Action Of Monde - LCL OPCIMMO - Amundi Actions USA ISR – P - Amundi Patrimoine - Amundi Funds Bond High Yield
ARVIGE	PREDICA	19/02/2016	Ajout de supports validé par le Comité de surveillance o Supports Diversifiés : CPR Croissance Dynamique P CPR Croissance Prudente 0-40 CPR Croissance Réactive – P Danone.Communities – Investissement Responsable S3 Hymnos

			<p>Solidarité – Habitat et Humanisme Terre Solidaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <u>Support Actions de pays de la zone euro</u> : LCL Actions Développement Durable Euro</li> <li>○ <u>Support Actions Internationales</u> : LCL Actions Midvaleurs Europe LCL Actions Monde hors Europe LCL Actions Pacifique</li> <li>○ <u>Support Actions zone euro</u> : LCL Développement PME</li> <li>○ <u>Supports Obligations et/ou titres de créances libellés en euros</u> : LCL Obligations Crédit Euro LCL Obligations Court Terme Euro LCL Obligations Inflation Europe LCL Obligations Moyen Terme Euro – P LCL Obligation Revenu Trim 3 LCL Obligation Revenu Trim 4 LCL Obligation Revenu Trim 5</li> </ul>
ARVIGE	PREDICA	12/04/2016	<p>-Intégration des nouvelles dispositions relatives à la revalorisation des capitaux en cas de décès résultant de la loi N°2014-617 du 13 juin 2014, qui s'appliquent aux décès survenus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 -Porter, à compter du 10 octobre 2016, une plus grande précision dans le calcul des garanties exprimées en unités de compte : IREN</p>
ARVIGE	PREDICA	17/12/2021	Avenant à la notice d'information pour les supports à valorisation non quotidienne - Date d'effet au 23/06/2022
ARVIGE	PREDICA	23/11/2022	Avenant rectificatif OPCl – Date d'effet au 21/11/2022

PER

PER ASSURANCE « Perspective »

ENTRE	ET	DATE DE SIGNATURE	OBJET DE L'AVENANT
ARVIGE	PREDICA	23/07/2020	<u>Ajout de supports d'investissement</u>
ARVIGE	PREDICA	01/07/2021	<u>Modification de la Notice d'Information (transfert entrant, capital fractionné, rentes)</u>
ARVIGE	PREDICA	25/07/2021	<u>Ajout de supports en gestion pilotée</u>
ARVIGE	PREDICA	18/10/2021	<u>Modification de la Notice d'Information (compartiments, sortie mixte)</u>
ARVIGE	PREDICA	17/12/2021	Avenant à la notice d'information pour les supports à valorisation non quotidienne - Date d'effet au 23/06/2022
ARVIGE	PREDICA	17/12/2021	Avenant à la notice d'information Autres FIA – Date d'effet 01/07/2022
ARVIGE	PREDICA	23/11/2022	Avenant rectificatif OPCl – Date d'effet au 21/11/2022
ARVIGE	PREDICA	31/12/2021	Ajout de supports à effet du 01/07/2022 dans la formule « gestion libre » : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Amundi Immo Durable</li> <li>o Tangram</li> </ul>
ARVIGE	CAAR	15/12/2022	<b>Ajout de supports éligibles à la formule « gestion libre » - Date d'effet février 2023</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o CPR Invest – Future Cities – A EUR – Acc – LU1989763773</li> <li>o CPR Invest – Education A – LU1861294319</li> <li>o CPR Invest – Climate Action – A EUR – Acc – LU1902443420</li> <li>o Mirova Europe Environmental Equity Fund R/A EUR – LU0914733059</li> <li>o CPR Silver Age – P – FR0010836163</li> <li>o CPR Invest – Social Impact – A EUR – LU2036821663</li> <li>o Amundi Funds Montpensier M Climate Solutions – A2 EUR – LU2349693585</li> <li>o BFT France Emplici ISR – P – FR00140039G6</li> <li>o CPR Ambition France – FR0013532710</li> <li>o BFT Euro Futur ISR – P – FR0011660877</li> <li>o Amundi Funds Montpensier Great European Models SRI – A2 EUR – LU2349693155</li> <li>o Amundi Responsible Investing – Impact Green Bonds – P – FR0013411741</li> <li>o Amundi Social Bonds PC – FR0013531266</li> </ul>
ARVIGE	CAAR	17/12/2021	<b>Ajout de supports éligibles à la formule « gestion pilotée horizon » - Date d'effet février 2023</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o BFT France Emplici ISR – P – FR00145039G6</li> <li>o Amundi KBI Actions Monde Environnement PERI</li> <li>o Amundi funds Emerging Markets Equity ESG Improvers A3 EUR</li> <li>o Solidarité Amundi PER</li> </ul>
ARVIGE	CAAR	17/12/2021	Avenant à la notice d'information sur Exercices décalés – Date d'effet 01/01/2023

**LCL RETRAITE PER**

ENTRE	ET	DATE DE SIGNATURE	OBJET DE L'AVENANT
ARVIGE	PREDICA	23/07/2020	<u>Ajout de supports d'investissement</u>
ARVIGE	PREDICA	25/02/2021	<u>Ajout de supports d'investissement</u>
ARVIGE	PREDICA	01/07/2021	<u>Modification de la Notice d'Information (transfert entrant, capital fractionné, rentes)</u>
ARVIGE	PREDICA	18/10/2021	<u>Modification de la Notice d'Information (compartiments, sortie mixte)</u>
ARVIGE	PREDICA	17/12/2021	Avenant à la notice d'information pour les supports à valorisation non quotidienne - Date d'effet au 23/06/2022
ARVIGE	PREDICA	17/12/2021	Avenant à la notice d'information Autres FIA – Date d'effet 01/07/2022
ARVIGE	PREDICA	23/11/2022	Avenant rectificatif OPCV – Date d'effet au 21/11/2022
ARVIGE	PREDICA	31/12/2021	Ajout de supports à effet du 01/07/2022 dans la formule « gestion libre » : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Amundi Immo Durable</li> <li>○ Tangram</li> </ul>
ARVIGE	CAAR	15/12/2022	<b>Ajout de supports éligibles à la formule « gestion libre » - Date d'effet février 2023</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Amundi Equity euro Conservative – P - FR00134622785</li> <li>○ Amundi Funds Montpensier Great European Models SRI – A2 EUR – LU2349693155</li> <li>○ Goldman Sachs Global Small Cap CORE Equity Portfolio – Acc EUR Snap – LU1599216113</li> <li>○ CPR Invest – Hydrogen – A EUR – Acc – LU2389405320</li> <li>○ SFS Europe Happy Work – R – LU1301026388</li> <li>○ LCL Compensation Carbone Actions Euro – P – fr0014005BV7</li> <li>○ Guinness Sustainable Energy Fund class C EUR Acc – IE00BGHQF417</li> <li>○ BFT France Emploi ISR – P – FR00140039G6</li> <li>○ First Eagle Amundi Sustainable Value Fund – AHE – LU2124190955</li> <li>○ Amundi S.F. – Diversified Short-Term Bond – A – LU1706854152</li> <li>○ Amundi Europe Ecologie Equilibre – FR0010251736</li> <li>○ Amundi KBI Actions Monde Environnement PERI</li> </ul>
ARVIGE	CAAR	17/12/2021	<b>Ajout de supports éligibles à la formule « gestion pilotée horizon » - Date d'effet février 2023</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ BFT France Emploi ISR – P – FR00140039G6</li> <li>○ Amundi KBI Actions Monde Environnement PERI</li> <li>○ Amundi funds Emerging Markets Equity ESG Improvers A3 EUR</li> <li>○ Solidarité Amundi PER</li> </ul>
ARVIGE	CAAR	17/12/2021	Avenant à la notice d'information sur Exercices décalés – Date d'effet 01/01/2023

